

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**DIMANCHE 22 MARS 2026**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 22 MARS 2026**

-----

L'an deux mille vingt-six, le **DIMANCHE 22 MARS** à **09H00**, le Conseil Municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 16 mars 2026.

**ÉTAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes ROUX Nathalie, ALLAN Patricia, FOVET-YOUSFI Fatima-Zahra, SUBTIL Vanessa, DUCROCQ Delphine, BEVE Frédérique, ROSKOSCHNY Cassandra, BLONDEL Suzette, MM. COMBE Jacques, DONDAINE Pascal, CATTEZ François, FACON Jean-Noël, HERNOUT Serge, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, NOCLAIN Yanick, MM. RYS Didier, BARBIER Florent, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION** :

Mme DECRIEM Marie-Christine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

---

**Secrétaire de séance** : M. CATTEZ François

Fin de la séance : 11h20

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**OBJET : BEFFROIS DU PATRIMOINE MONDIAL - MISSION « PLAN DE GESTION » -  
DÉSIGNATION D'UN ÉLU ET D'UN TECHNICIEN POUR LA VILLE.**

---

2026-03-N° 14

VU

L'inscription du Beffroi de la Ville d'Aire-sur-la Lys, au patrimoine mondial de l'UNESCO en date du 15 JUILLET 2005 ;

La délibération 2017-03-N° 8 définissant les règles de partenariat entre l'association « Beffrois du Patrimoine Mondial » et la ville d'Aire-sur-la Lys, par le biais d'une convention ;

La validation du Conseil d'administration de l'Association « Beffrois du Patrimoine Mondial », de la candidature du Cabinet GRAHAL, spécialisé dans les questions patrimoniales ;

L'engagement d'une mission de « plan de gestion » dans le cadre du bien « Beffrois de Belgique et de France » ;

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu les propositions de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;*


*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE UNIQUE** - DE DESIGNER les représentants dans la démarche du plan de gestion du bien Beffrois du Patrimoine Mondial comme suit :

- François LERMYTTE (élu),
- Joël CATHELAIN (technicien).

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX



MAIRIE D'AIRESUR LA LYS  
Aire sur la Lys  
PAS DE CALAIS